

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DDCT 134 Permanence d'interprétariat, accès aux droits et accompagnement dans l'insertion professionnelle des réfugié.e.s interprètes – médiateur.rice.s. Convention d'attribution de subvention avec le préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Mme La Maire de Paris est autorisée à signer une convention ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'attribution de subvention pour la mise en œuvre de permanences d'interprétariat - accès aux droits et accompagnement de l'insertion professionnelle des réfugié.e.s interprètes – médiateur.rice.s avec le Préfet de région d'Ile de France, Préfet de Paris. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO